

## "L'Eurafrrique et ses exigences" dans La nouvelle gazette (16 mars 1957)

**Légende:** Le 16 mars 1957, Paul Rohr, président de la commission des Affaires étrangères du Parti libéral belge (PLB), pointe dans le quotidien carolorégien La nouvelle gazette les enjeux économiques et politiques de l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté économique européenne (CEE).

**Source:** La nouvelle gazette. dir. de publ. Évrard, marcel. 16.03.1957. Charleroi. "L'Eurafrrique et ses exigences", auteur:Rohr, Paul , p. 1-2.

**Copyright:** (c) La Nouvelle Gazette

Le présent article est reproduit avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse  
info@copiepresse.be

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_eurafrrique\\_et\\_ses\\_exigences\\_dans\\_la\\_nouvelle\\_gazette\\_16\\_mars\\_1957-fr-5364b47d-c99f-4d76-9b1c-a41863382c26.html](http://www.cvce.eu/obj/l_eurafrrique_et_ses_exigences_dans_la_nouvelle_gazette_16_mars_1957-fr-5364b47d-c99f-4d76-9b1c-a41863382c26.html)



**Date de dernière mise à jour:** 11/03/2024

## L'Eurafrique et ses exigences

par Paul Rohr

Plus encore que le Marché commun, l'association à celui-ci des territoires d'outre-mer comporte des risques et des sacrifices. Risques de caractère politique, sacrifices sur le plan financier. Fallait-il prendre de tels risques, supporter de tels sacrifices ? On peut en discuter mais il est bien évident qu'on ne pouvait les éviter tout en sauvegardant pour l'Europe unie d'immenses perspectives africaines.

Dans le dernier stade des négociations sur le Marché commun, les chefs de délégations des six pays de la Communauté européenne se sont trouvés devant ce problème, posé par la France de façon pressante et assez imprévue. Question extrêmement complexe : dans l'état actuel des choses, il était difficile en effet de fixer les conditions d'une telle association. Aussi les partenaires de la France l'envisagèrent-ils d'abord avec beaucoup de circonspection, mais non sans intérêt.

Le problème était capital. D'abord parce que la France avait fait de cette association la condition de son entrée dans le Marché commun. Or, une Communauté européenne sans la France eût été inévitablement dominée par l'Allemagne, et c'est là un point sur lequel l'opinion publique belge se montre particulièrement sensible. Ne pas entrer dans les vues françaises c'était ou renoncer à cette participation, ou aller à un nouvel échec. C'est ainsi que s'est imposée une attitude positive devant le problème de l'association des territoires d'outre-mer, de même qu'il avait fallu consentir à la France pour le marché européen des clauses de sauvegarde et un régime d'exception temporaire, en raison du caractère insuffisamment compétitif de son marché.

Mais ce n'est pas uniquement la nécessité d'inclure la France dans le Marché commun qui eut finalement raison des résistances et des hésitations. L'Eurafrique est vraiment une conception grandiose qui ouvre à l'Europe de brillantes perspectives. Déjà l'Allemagne hitlérienne en préparait la réalisation à son profit, et on se souviendra de la fameuse campagne d'Haushofer dans sa *Zeitschrift für Geopolitik*. Il s'agit d'assurer le prolongement, cette fois de l'Europe unie, sur une grande partie du continent africain, par une collaboration dégagée de tout esprit colonialiste, avec les populations africaines appelées ainsi à partager une plus grande prospérité.

Il est clair qu'à défaut d'une telle politique, les Américains seront amenés à prendre toujours plus vigoureusement la relève des Européens en Afrique, ne fût-ce que pour empêcher l'Union soviétique de réaliser ses plans qui scelleraient le sort du vieux continent.

Sans doute faut-il examiner soigneusement toutes les répercussions qu'aura cette politique sur notre Congo. Mais l'Eurafrique est un problème qui dépend avant tout de la France car ce sont les territoires contrôlés par ce pays ou précédemment soumis à son influence qui jouent dans la conception eurafricaine le rôle décisif.

Ce sont l'Afrique occidentale et l'Afrique-Équatoriale françaises avec toutes leurs ressources encore inexplorées qui seront mises en valeur par leur association au Marché commun européen. C'est l'Algérie, en voie d'obtenir un statut adapté au stade actuel de l'évolution, qui entrera progressivement dans ce marché. Ce sont des États aujourd'hui indépendants mais encore rattachés à la France par nombre de liens, la Tunisie et le Maroc, qui, très certainement, rallieront le grand marché.

Le Congo belge et le Ruanda-Urundi continueront à être régis par la règle de la porte ouverte imposée par les conventions de Berlin et de Saint-Germain-en-Laye et ne seront d'abord affectés que faiblement par les dispositions prises. Quant aux territoires des autres partenaires européens, leur importance est secondaire.

On sait que les Français accordent à leurs cinq partenaires le bénéfice des tarifs préférentiels dans leurs territoires africains tandis que leurs produits coloniaux bénéficient des avantages douaniers qui aboutiront, à l'issue de la période transitoire de quinze années, à la suppression de tous droits. Mais en dehors de ces dispositions, il y a le développement économique et social de ces régions qui appelle le soutien des partenaires de la France. Il n'est pas contestable que celle-ci ferait un mauvais marché si en ouvrant à

l'Europe de fructueuses possibilités qui étaient essentiellement françaises, elle n'obtenait de ses partenaires des investissements qu'elle n'est pas en mesure de supporter seule.

C'est dans cette perspective qu'il convient de considérer les dispositions prises et les engagements qu'elles comportent. L'ensemble est nettement satisfaisant, mais il n'est pas douteux qu'au regard de grands avantages, l'association des territoires d'outre-mer offre de sérieux inconvénients.

D'abord par rapport à la Grande-Bretagne : son association au Marché commun par la création d'une zone de libre-échange en est rendue plus difficile. Cette formule prévoit que les droits seront progressivement supprimés entre ce pays et les Six de la Communauté, tout en laissant subsister le régime de préférence impériale dans le Commonwealth. Mais la question devient maintenant plus complexe : si la Grande-Bretagne s'associe au Marché commun dans les conditions nouvelles, elle doit permettre l'accès des produits de l'Eurafrique sur tout le territoire du Commonwealth et renoncer à une situation préférentielle. Si elle ne le fait pas, ses produits coloniaux seront plus ou moins exclus du marché européen, en même temps que ses exportations vers le continent se trouveront freinées... C'est, de toute façon, tout le régime commercial de la Grande-Bretagne qui est remis en cause.

Ensuite, les partenaires de la France ont dû prendre sur eux de lourdes charges, dont celle-ci sera pratiquement l'unique bénéficiaire. C'est le cas en particulier de notre pays qui avait proposé des investissements de l'ordre de 2.500 milliards pour faire bénéficier le Congo et le Ruanda-Urundi de 3.500 milliards, sur une période de cinq années. Les négociations ont abouti à une formule décevante qui représente un don de deux milliards aux colonies françaises; elle n'a pu être modifiée sensiblement malgré une ultime démarche assez fraîchement accueillie à Paris.

La Hollande a été mieux traitée, mais pouvait-on perdre de vue la perte des magnifiques Indes néerlandaises alors que nous étions en mesure de faire prospérer le Congo ? Quant à l'Allemagne, consciente des possibilités que lui offre à longue échéance l'Eurafrique, elle assume la grande part des investissements.

Nous ne pouvons juger si la Belgique eût pu obtenir de meilleures conditions, comme le font entendre des contempteurs assez suspects du ministre des Affaires étrangères, ni s'il reste possible de les améliorer lors de la prochaine visite des dirigeants français.

Mais quoi qu'il en soit, il reste que le Marché commun va se réaliser au grand profit de notre petit pays; que le Congo bénéficiera de ventes privilégiées en Europe; que notre expansion en Afrique va pouvoir s'étendre considérablement. Et surtout, que nous prenons des précautions pour préserver le Congo des remous voisins auxquels il ne pourrait indéfiniment échapper. En contribuant au développement économique et social de l'ensemble du complexe africain, nous prenons une assurance en faveur de notre colonie.

La Belgique comme le Congo sont à même de tirer le plus grand profit de la construction qui s'ébauche et quels que soient les regrets que nous puissions avoir des sacrifices qui nous sont imposés, nous devons la saluer comme la plus grande espérance de notre temps.